

# LES REVUES DU SCOT



## L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

# MOT DU PRÉSIDENT



Je suis très heureux de vous présenter ce document synthétique qui présente les apports d'un an de travail sur l'urbanisme favorable à la santé. Ce travail a été rendu possible par le soutien technique et financier de l'Agence Régionale de la Santé et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire.

La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « un état de complet bien être à la fois physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS, 1946). En se basant sur cette définition, l'approche d'un urbanisme favorable à la santé ne se cantonne pas à la notion de santé curative et à la problématique de l'accès aux soins, mais elle s'intéresse à la santé préventive et à la manière dont l'aménagement d'un territoire crée un cadre de vie sain pour la population.

En partant de cette définition, il apparaît évident que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Tourangelle, qui réunit près de 400 000 habitants et trois intercommunalités (Tours Métropole Val de Loire, Touraine Vallée de l'Indre et Touraine Est-Vallées), a pleinement son rôle à jouer dans la définition d'un urbanisme favorable à la santé des habitants du territoire.

J'espère que ce document, illustré d'exemples concrets, vous permettra d'apprécier la manière dont le SCoT de l'Agglomération Tourangelle pourra s'emparer du sujet de l'urbanisme favorable à la santé, dans le cadre de sa mise en révision. Pour rappel, l'approbation définitive du document révisé est prévue pour le début d'année 2026. Il contiendra des règles pour orienter l'aménagement du territoire à l'horizon 2050.

Christian GATARD,  
Président du Syndicat Mixte de  
l'Agglomération Tourangelle



# SOMMAIRE

<b>01</b>	L'urbanisme favorable à la santé dans le SCoT : retour sur une démarche exploratoire	4
<b>02</b>	Une année de réflexion autour des enjeux de l'urbanisme favorable à la santé	6
	➤ Novembre 2022 : appropriation du concept d'UFS	6
	➤ Mars 2023 : "un territoire vert"	7
	➤ Juin 2023 : "un territoire sain"	9
	➤ Juillet 2023 : "un territoire accueillant"	11
<b>03</b>	Les engagement du SMAT en faveur de l'Urbanisme Favorable à la Santé	13
<b>04</b>	Remerciements aux contributeurs	15



# L'URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ DANS LE SCOT : RETOUR SUR UNE DÉMARCHE EXPLORATOIRE

## UNE OPPORTUNITÉ EN 2022 : L'APPEL À PROJET "SANTÉ ENVIRONNEMENT" DE L'ARS ET DE LA DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE

### Les deux piliers de la révision du SCoT

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) mène actuellement la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification d'urbanisme sur 25 ans et d'organisation durable du territoire.

En vigueur depuis 2013, le SCoT de l'Agglomération Tourangelle a été mis en révision en 2017, révision dont la méthodologie a été revue en 2021 en s'appuyant sur deux piliers : l'adaptation au changement climatique et l'urbanisme favorable à la santé.

Ces piliers reflètent les attentes croissantes concernant la préservation de l'environnement. La biodiversité, les sols vivants, la lutte contre l'artificialisation, etc. sont autant de paramètres qui constituent un nouveau paradigme pour répondre à l'urgence climatique et garantir un cadre de vie pérenne pour l'ensemble du vivant du territoire. De par sa vision à long terme et la mise en place d'une approche partenariale, le SCoT constitue une approche pertinente pour intégrer des réflexions stratégiques en matière de santé environnementale.

### La participation du SMAT à l'appel à projet du Plan Régional Santé Environnement 3

En parallèle, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) du Centre-Val de Loire ont lancé un appel à projet dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3). Le PRSE est une déclinaison du Plan National Santé Environnement à l'échelle régionale, il constitue un cadre de référence pour la promotion d'actions en faveur de la santé environnement.

Lauréat de cet appel à projets, dirigé scientifiquement par Mme Corinne MANSON, Professeure de droit, le SMAT a initié sur la période de septembre 2022 à juillet 2023 un cycle de quatre ateliers dédiés à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) avec pour fil rouge: « le SCoT de l'agglomération tourangelle, outil pour un Urbanisme Favorable à la Santé ».

### Quatre ateliers sur l'urbanisme favorable à la santé dans le cadre d'un programme sur mesure

L'objectif de ce programme est de familiariser élus et acteurs du territoire au concept d'UFS, afin de permettre une meilleure intégration de cette approche au sein du SCoT en révision, mais également au sein des exercices de planification en cours : PLU métropolitain de Tours Métropole Val de Loire, PLU intercommunal de Touraine-Est Vallées, etc. Quatre ateliers se sont tenus pour répondre à cet enjeu : le premier atelier présentant le concept d'UFS ; un atelier « territoire vert » rappelant les bienfaits de la nature et des espaces verts pour la santé physique et mentale des habitants ; un atelier « territoire sain » abordant les impacts de l'exposition des populations aux risques et nuisances ; un atelier « territoire accueillant » relatif aux choix d'aménagement en matière d'habitat et leurs impacts sur la santé humaine.

Un séminaire de restitution régionale s'est tenu le 26 septembre 2023, avec la participation d'intervenants des différents ateliers lors d'une table ronde, afin de revenir sur les enseignements de chacune des thématiques et échanger sur des pistes à suivre.

# URBANISME ET SANTÉ : UN LIEN HISTORIQUE – CORINNE MANSON, PROFESSEURE DE DROIT

Si les publications récentes autour de l'urbanisme favorable à la santé ne cessent d'augmenter, le lien entre urbanisme et santé est bien plus ancien puisque l'on peut remonter à la Grèce Antique et notamment à Hippocrate avec le traité « Airs-Eaux-Lieux », qui souligne les liens entre environnement des habitants et santé : « là où nous vivons – là où nous respirons – là où nous buvons ». Cette approche s'est renouvelée au fil des siècles, que ce soit avec le courant des utopistes avec la « Cité Idéale », le renforcement du réseau d'égouts du Préfet Haussmann à Paris ou encore par les réalisations du Corbusier plus récemment.

Le droit de l'urbanisme est une réponse aux préoccupations hygiénistes. Les premiers textes relatifs aux permis de construire sont ainsi liés à une loi de 1902 sur la santé publique, qui est une réponse suite à de nombreuses épidémies. Par la suite des lois luttant contre les logements insalubres et d'autres problématiques renforceront le lien entre urbanisme et santé. Pour autant dans l'après-guerre, la santé curative s'est imposée du fait des progrès techniques considérables en médecine, délaissant l'approche préventive. Ce n'est que dans les années 2000 que les politiques d'urbanisme et les politiques de santé se sont de nouveau rapprochées, avec l'introduction de la démocratie sanitaire et le renforcement de la prévention par la création du Plan National Santé Environnement en 2004. Au niveau de l'urbanisme, en 2000 la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain introduit le développement durable, avec des préoccupations proches des questions de santé avec la prise en compte de l'environnement mais aussi des enjeux de salubrité publique. En 2005, la Charte de l'Environnement dans son article 1er proclame que chacun a le droit de vivre dans un environnement sain, initialement appliquée dans le droit de l'environnement, elle est aujourd'hui appliquée par les juges dans le droit de l'urbanisme. Ainsi, si la santé n'est pas une porte d'entrée dans l'urbanisme, elle y est aujourd'hui présente.

La notion d'une seule santé « One Health » a par ailleurs été introduite par l'OMS depuis les années 2000, afin de préserver la santé de tous les vivants dont l'être humain fait partie, et ainsi préserver son environnement. Des guides autour de l'urbanisme favorable à la santé ont commencé à paraître pour une meilleure prise en compte de cet enjeu dans les documents de planification, et les évolutions réglementaires (Loi Grenelle 2, Loi Climat et Résilience) vont notamment vers une intégration des déterminants de santé.

Le SCoT, par son rôle pivot et intégrateur, est ainsi un outil adapté pour parler de santé. Des dispositions sont relatives à la qualité de l'air, au cadre de vie, à la biodiversité, au déploiement de pistes cyclables, à l'amélioration des espaces publics, à la prise en compte des trames vertes et bleues... autant de sujets qui concourent à la préservation de la santé humaine. Cette intégration de l'UFS dans le SCoT qui s'impose aux PLUI qui lui-même s'impose aux autorisations d'urbanisme permet d'aboutir à des réalisations concrètes. La transversalité des thématiques traitées par le SCoT pourrait permettre de diffuser largement la santé dans l'ensemble des documents de planification et être un maillon indispensable des réflexions en matière d'aménagement du territoire.

# UNE ANNÉE DE RÉFLEXION AUTOUR DES ENJEUX DE L'UFS

## NOVEMBRE 2022 : APPROPRIATION DU CONCEPT D'UFS

La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme *"un état de complet bien être à la fois physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"* (OMS, 1946).

Les soins médicaux contribuent à hauteur de 10% sur l'état de santé des habitants alors que les déterminants de santé tels que les modes de vie, les facteurs socio-économiques et l'environnement, contribuent à hauteur de 70%.

L'aménagement du territoire est l'un des leviers forts pour agir sur l'ensemble des déterminants de santé. Selon la définition de l'OMS, les déterminants de la santé sont les *« facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations »*.

**Le concept d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) a été imaginé par le réseau des Villes santé de l'OMS en 1987. Il peut être défini comme des "pratiques d'aménagement qui tendent à promouvoir la santé et le bien être tout en respectant les trois piliers du développement durable".**

En effet, agissant sur un ensemble de déterminants de santé, l'UFS consiste à encourager les choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations aux facteurs de risque, tels que les polluants et l'isolement social, et qui maximisent leur exposition à des facteurs de protection, comme la pratique d'activités physiques ou encore l'accès aux soins et aux espaces verts, tout en étant vigilant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé.

# MARS 2023 : "UN TERRITOIRE VERT"



En présence de M. Franck Charnassé (Tours Métropole Val de Loire), M. Grégoire Bruzulier (CAUE 41) et M. David Giron (IRBI), l'atelier « un territoire vert » a débuté en posant une question : comment l'aménagement des espaces verts peut-il influencer la santé des habitants et comment la nature en ville a un rôle à jouer pour la santé, qu'elle soit physique mais aussi mentale?

Renforcer le végétal dans les espaces urbains, c'est garantir un cadre de vie apaisé et sain pour les habitants en permettant de créer des espaces de rencontres, de pratiques sportives, d'améliorer la qualité de l'air, etc. Ce renforcement se fait à toutes les échelles, que l'on soit dans un bourg rural comme dans un centre-ville. Cependant, comme pour l'ensemble des dispositions à mettre en place, il s'agit d'être vigilant à ne pas créer de phénomènes d'exclusion et de fragilisation des publics déjà sensibles. Les actions peuvent se faire tant par de la végétalisation en pied de mur dans les rues, la végétalisation de cour d'école, la désimperméabilisation de surfaces artificialisées et leur renaturation. La vision ou le contact de la nature a notamment un vrai impact positif sur la psychologie des individus.

L'apport du végétal dans les espaces urbanisés c'est aussi concourir à un embellissement et à l'appropriation d'un lieu par ceux qui le pratiquent au quotidien. Des approches participatives dans des démarches de végétalisation de cours d'école ou en pied de murs garantissent une meilleure appropriation des écoliers, des parents d'élèves ou des habitants d'un quartier. Rendre acteurs c'est également rendre responsables.

C'est aussi garantir un espace de vie pérenne en vue des impacts du changement climatique : îlots de fraîcheur, espace de respiration amélioration de la qualité de l'air, etc. et cela pour toutes les composantes du vivant.

*Pour en savoir plus sur l'atelier « un territoire vert » du 14 mars 2023 : [https://www.scot-agglotours.fr/wp-content/uploads/2023/05/SMAT\\_Synthese\\_journ%C3%A9e\\_du\\_14\\_03\\_2023.pdf](https://www.scot-agglotours.fr/wp-content/uploads/2023/05/SMAT_Synthese_journ%C3%A9e_du_14_03_2023.pdf)*

A l'occasion du séminaire de restitution régionale du 26 septembre, M. Charnassé est revenu sur les projets portés par la Métropole mettant en œuvre l'urbanisme favorable à la santé tels que le déploiement du schéma cyclable, les stratégies de mobilité ou encore les réflexions portées autour de la végétalisation dans les réalisations métropolitaines en cours ou à venir, comme cela est envisagé sur le parvis de la Gare de Saint-Pierre-des-Corps.

Au cours des échanges, les participants se sont interrogés sur la place même du végétal dans les réflexions à conduire, en tant qu'être vivant pas uniquement comme du mobilier urbain. S'est également posée la question de la gestion de ses espaces et de la mise en place de pratiques responsabilisant davantage les habitants.



## Qu'est-ce qu'un SCoT peut dire en matière de « territoire vert » - exemple d'autres territoires et sondage auprès des participants du séminaire de restitution du 26 septembre 2023



### N° 01 - Nature en ville et densification

#### Promotion de la nature en milieu urbain pour ses bienfaits sur la santé physique et mentale de la population (PAS débattu en juin 2023)

Le PAS du SCoT du Pôle Métropolitain Loire Angers, en cours de révision, envisage "d'affirmer la place de la nature en ville pour ses bienfaits sur la santé physique et mentale des habitants tout en trouvant un équilibre avec la nécessaire densification des espaces construits :

- Favoriser l'accès à la nature et à l'eau
- Développer la végétalisation des espaces urbanisés pour lutter contre la surchauffe urbaine et embellir les espaces publics, en prenant garde aux espèces allergènes
- Définir des potentiels de renaturation qui pourraient être les supports de nouveaux usages
- Protéger la trame brune (préservation de la continuité des sols et de leur intégrité physique, chimique et biologique)
- Assurer et rétablir les continuités écologiques".

Sur 38 sondés l'intégralité des participants considèrent cette approche comme pertinente, avec cependant quelques variations entre les participants.



### N° 02 - Accessibilité à un espace de nature

#### Distribution équilibrée entre les habitants et les espaces de nature (DOO)

Le SCoT d'Orléans Métropole (approuvé en 2019) souhaite que "les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement doivent garantir la répartition des populations et des espaces de nature de sorte que le temps de parcours qui les sépare soit inférieur à 15 minutes de marche. Ces nouveaux espaces naturels se caractériseront par leur multifonctionnalité, tant écologique qu'hydrologique, économique, sociale, climatique et répondront aux besoins d'agrément des populations".

Sur 38 sondés, les réponses ont été nuancées puisque des participants ont jugés cette prescription moyennement pertinente à pertinente, alors que la moitié la trouvent complément pertinente et pourrait l'envisager sur le territoire de l'agglomération tourangelle.

En réaction, les participants ont évoqué le risque d'un retour à une logique de zoning, qui n'est plus une approche satisfaisante aujourd'hui. C'est davantage la notion des courts chemins qui est à privilégier, avec une végétalisation en rendant ainsi les itinéraires agréables, valorisés et sources de biodiversité et d'activités physiques.



### N° 03 - Nature en ville

#### Pourcentage de préservation ou intégration du socle naturel (DOO)

Le SCoT de l'aire Métropolitaine Bordelaise (approuvé en 2014) renforce la présence de la nature en ville en préconisant : "lors de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone ou d'un secteur, que 30 % de sa superficie doit être maintenue ou aménagée en espace vert".

Les 38 personnes ayant répondu au sondage ont émis des retours mitigés à cette proposition. 37% trouve cette approche pertinente mais à questionner avec un regard actuel, si la préservation des espaces verts est indéniable c'est la façon de procéder qui doit différer pour aboutir à un urbanisme apaisé, notamment en évitant le « saucissonnage » des espaces. Par ailleurs, la définition des mots employés semble fondamentale, si le terme « espace vert » est utilisé, il est nécessaire de préciser ce qu'on veut y mettre. Les travaux menés sur la notion de pleine terre pourraient enrichir cette approche.

# JUIN 2023 : "UN TERRITOIRE SAIN"



Le deuxième atelier a investigué la question des nuisances et des pollutions en tant que déterminants de santé, qu'elles soient atmosphériques, sonores, olfactives ou encore visuelles. Avec l'appui du Professeur Emmanuel Rusch (médecin en santé publique et enseignant-chercheur à l'Université de Tours), M. Jérôme Rangognio (responsable du pôle modélisation à Lig'Air), M. Stéphane Boile (chargé de mission air ambiant – plan climat à la DREAL) et de M. Olivier Schampion (urbaniste spécialisé en mobilité à l'ATU), les participants ont pu mesurer l'impact de ces nuisances sur la santé humaine, et plus particulièrement autour de la question de la qualité de l'air qui a été le fil conducteur des présentations.

Les enjeux autour de la qualité de l'air ont été particulièrement renforcés au cours des dernières années. L'Etat Français a été condamné à des amendes importantes pour son inaction et le non-respect des normes. Ce risque, qui est subi et non choisi par les populations, impacte souvent les publics les plus précaires et augmente ainsi leur vulnérabilité.

Tous les acteurs d'un territoire ont une carte à jouer à leurs échelles pour améliorer l'environnement dans lequel l'ensemble des habitants évolue. Cela peut passer par des outils réglementaires comme le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Tourangelle, avec comme objectif la réduction des émissions et par conséquent, les concentrations dans l'air. Il définit des seuils à ne pas dépasser, en lien avec les normes européennes, pour le territoire.

Les politiques et les actions en matière de mobilité sont également nécessaires à travers le déploiement d'un réseau cyclable structurant, le renforcement d'une offre en transport collectif ou encore la valorisation d'infrastructures en place, comme c'est le cas dans l'Agglomération Tourangelle avec les réflexions autour d'un service express régional métropolitain. L'articulation du système de mobilité c'est aussi répondre à la pluralité des besoins des habitants et essayer de limiter les phénomènes d'exclusion en garantissant un droit à la mobilité pour tous.

Initier des démarches autour de la notion « un territoire sain », c'est également aborder les questions des nuisances sonores, de la pollution des sols, etc. pour créer un environnement apaisé et favorable à la santé.

*Pour en savoir plus sur l'atelier « un territoire sain » du 1er juin 2023 : lien pour la synthèse <https://www.scot-agglotours.fr/wp-content/uploads/2023/07/Synthese-Atelier-3-Un-territoire-sain-01-06-23.pdf>*

Lors du séminaire de restitution régionale du 26 septembre, M. Rangognio a eu l'occasion de revenir sur la question de la qualité de l'air et sur les missions variées portées par Lig'Air pour mieux connaître les nuisances et les leviers à activer en Centre-Val de Loire. Cette association accompagne par exemple des projets comme les Plans de Protection de l'Atmosphère, des ZFE, mais aussi des PCAET ou réalise des porter-à-connaissance sur la qualité de l'air. De nombreuses initiatives ou expérimentations sont mises en place comme la journée sans voiture ou des animations lors de la journée nationale de la qualité de l'air qui a lieu le 11 octobre.

Les participants ont également relevé le rôle des plantations et des espaces verts pour l'amélioration de la qualité de l'air, des initiatives avec des associations pourraient par exemple être envisagées. C'est un changement de paradigme global qui est à envisager.



## Qu'est-ce qu'un SCoT peut dire en matière de « territoire sain » - exemple d'autres territoires et sondage auprès des participants du séminaire de restitution du 26 septembre



### N° 01 - Ambition de qualité de l'air

#### Objectif de concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote

Le SCoT pourrait fixer un objectif de qualité de l'air à 20µg/m<sup>3</sup> en concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote, conformément aux préconisations du Plan de Protection de l'Atmosphère en révision.

*31 personnes ont répondu à ce sondage, avec une certaine variation dans les notes. 2 participants ont jugé cette proposition comme non pertinente une quinzaine sont mitigées, et 17 personnes y sont favorables. Lors des échanges, les participants ont relevé un objectif positif, mais avec des difficultés d'application dans un SCoT, le programme d'actions pourrait être une piste à creuser. Des outils comme la ZFE ou des projets comme l'Autoroute Bas Carbone pourrait répondre à cet objectif mais ils ne relèvent pas directement du SCoT.*



### N° 02 - Promotion du covoiturage

#### Carte identifiant les zones potentielles pour la création d'aires de covoiturage (DOO,)

Le SCoT de l'Agglomération tourangelle de 2013 proposait le "développement de points de covoiturage aux abords des axes routiers structurants. Les PLU des communes concernées devront faciliter leur création en réservant des emplacements à cet effet". Le futur SCoT pourrait alors intégrer une carte des zones potentielles pouvant accueillir des aires de covoiturage à proximité d'axes stratégiques sur le territoire du SMAT.

*De manière générale, les 31 personnes ayant pris part au vote pour cette proposition l'ont jugé pertinente, avec des variations entre pertinente (45%) et parfaitement pertinente (45 %). Le covoiturage est un enjeu majeur à la fois pour la réduction des émissions de polluants, mais également pour la lutte contre l'inégalité sociale, l'apaisement du trafic routier, etc. En revanche, il y a un réel effort à fournir pour le repérage des aires de covoiturage mais également sur la sensibilisation pour initier le changement de pratique. Des plateformes comme Klaxit sont autant d'outils mobilisables. Il y a également un lien à établir avec les pôles d'échange multimodal, et ainsi avoir une inscription dans les documents d'urbanisme.*



### N° 03 - Protection des zones sensibles

#### Zone tampon autour des établissements sensibles (DOO)

Le SCoT du Grand Douaisis (approuvé en 2019) prévoit qu' "une zone tampon peut être instituée à leurs abords pour éviter l'exposition des populations, en particulier sensibles (personnes âgées, enfants, malades...), aux sources de polluants atmosphériques. Le périmètre tient compte du degré de dangerosité de la source d'émission de polluant".

*L'ensemble des participants ont répondu très favorablement à cette proposition (78%). Cette approche peut aussi être menée en lien avec les espaces agricoles. Les zones tampons peuvent également être adossées à des actions, à la fois pour la gestion et l'entretien.*

# JUILLET 2023 : "UN TERRITOIRE ACCUEILLANT"



Appuyé par les interventions de Mme Yaneira Wilson (Architecte-urbaniste et enseignante-chercheur en charge du projet de recherche SAPHIR à l'ENSAPVS) et M. Michel Mattei (Urbaniste rural au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine), l'atelier « un territoire accueillant » a cherché à mieux comprendre les liens entre qualité du logement (matériaux, ouvertures), formes urbaines (orientations, espaces publics, etc.) et santé des habitants. Le logement, et l'environnement dans lequel il s'inscrit, est un milieu de vie qui peut influencer positivement ou négativement la santé à travers différents éléments comme la qualité de l'air, le taux d'humidité, l'acoustique, la luminosité, etc.

Traiter de la thématique de l'habitat avec un regard autour de la santé humaine, physique comme mentale, c'est aussi aborder une dimension sociologique, notamment avec des enjeux comme la lutte contre la précarité, l'adaptation au vieillissement, la mixité fonctionnelle ou encore apporter une réponse aux évolutions sociétales comme le desserrement des ménages.

Vivre dans un habitat sain est une préoccupation renforcée par la crise sanitaire et par l'impact du confinement. Cela a mis en évidence les inégalités sociales et l'impact du lieu de vie sur les individus. C'est tout l'enjeu du programme SAPHIR, « Santé Paris Habitat Histoires Résidentielles », il recueille l'avis des habitants pour expliquer l'impact de la qualité du logement sur la santé physique et mentale de la population et dresse par la suite, des éléments de diagnostic et d'évaluation sur la qualité de l'habitat. L'objectif étant d'identifier les nouvelles demandes en faveur d'un logement sain.

La problématique de la qualité de l'habitat et des formes urbaines n'est pas qu'une question destinée aux espaces les plus denses, de nombreux enjeux sont également présents sur les territoires ruraux, souvent en lien avec un habitat ancien ainsi qu'à des formes urbaines peu adaptées aux besoins actuels. Ainsi, le PNR Loire-Anjou-Touraine a, depuis sa création, réalisé de nombreuses actions, qui sans forcément être adossées à la notion d'UFS, ont concouru à améliorer la qualité de vie des habitants. Cela peut passer par des rénovations de bâtiments avec des matériaux biosourcés ou encore des réflexions autour de la réappropriation des espaces publics dans ces centres-bourgs denses, permettant l'accès des espaces extérieurs pour des logements qui n'en disposaient pas.

Le sujet de l'habitat et des formes urbaines a une place centrale dans le SCoT, adossé notamment à l'organisation territoriale et aux rôles joués par chacun des espaces qui le composent. Les obligations réglementaires pour le Zéro Artificialisation Nette vont également dans ce sens, à l'aune de la raréfaction du foncier, l'habitat existant et l'environnement dans lequel il s'inscrit constitue des opportunités.

*Pour en savoir plus sur l'atelier « un territoire accueillant » du 4 juillet 2023 : <https://www.scot-agglotours.fr/wp-content/uploads/2023/08/Synthese-Un-territoire-accueillant-04-07-23.pdf>*

Mme Wilson et M. Fijalkow sont revenus, lors du séminaire de restitution régionale du 26 septembre, sur le programme SAPHIR et sur les enseignements tirés. Ce programme de recherche-action qui aborde le parc social de Paris Habitat quel que soit son âge revient sur la perception des habitants et leur état de santé par rapport à leur logement. Un des enjeux est comprendre la perception qu'ont les habitants de leurs logements. Des focus-groupes et des entretiens individuels ont été mis en place pour faciliter le recueil de la parole des habitants.

A l'occasion des échanges, les participants sont revenus sur la réalisation des cahiers d'usages et sur les enquêtes menées qui constituent une véritable richesse pour mener des actions concrètes sur l'amélioration de l'habitat. Le contraste en matière d'impacts sur la santé entre les bâtiments récents (formes architecturales, exposition, grandes ouvertures, etc.) et les bâtiments anciens (traversant, loggias, etc.) est également saisissant et permet de mesurer l'enjeu d'encadrement des nouvelles constructions via les documents d'urbanisme.



*Qu'est-ce qu'un SCoT peut dire en matière de « territoire accueillant » - exemple d'autres territoires et sondage auprès des participants du séminaire de restitution du 26 septembre*



## N° 01 - Principe d'architecture bioclimatique

### **Orientation vis-à-vis du soleil (DOO)**

Le SCoT des Vosges Centrales (approuvé en 2021) prévoit le développement d'une "architecture bioclimatique des nouvelles opérations (implantation, orientation, isolation, protection solaire, matériaux, végétalisation), en intégrant un pourcentage minimal de façades orientées par rapport au Sud ou une obligation de durée d'ensoleillement minimum pour toute pièce de vie".

*Les 24 personnes ayant pris part au sondage ont des réactions très différentes allant de 13% ne considérant pas cette approche comme pertinente jusqu'à 25% la considérant comme parfaitement pertinente. Les réactions mitigées sont notamment liées au fait d'orienter un pourcentage minimal de façades au sud à l'aune de l'impact du réchauffement climatique et des îlots de chaleur urbain. S'il est fondamental de laisser rentrer la lumière dans les habitations (« Quand la lumière ne rentre pas dans le logement, c'est le médecin qui y rentre »), cela doit se faire de manière réfléchie.*



## N° 02 - Utilisation des éco-matériaux

### **Le développement durable au cœur des nouvelles formes urbaines (DOO)**

Le SCoT des Territoires du Grand Vendômois (approuvé en 2022) souhaite "concevoir les nouvelles constructions et les requalifications urbaines sur la base de formes urbaines et architecturales durables. Les éco-matériaux, dont les filières existent ou sont en cours de développement, sont privilégiés pour les nouvelles construction et les requalifications : la paille, le bois et le chanvre".

*Les 22 participants ont répondu plutôt favorablement à cette proposition (49% « parfaitement pertinent »). Cependant, il convient de considérer la formation des artisans sur les territoires comme indispensables.*



## N° 03 - Habitat favorable au vieillissement

### **Services à proximité (DOO)**

Le SCoT de Vannes (approuvé en 2020) envisage de « développer globalement un "habitat favorable au vieillissement » inséré dans un tissu urbain mixte, pour lequel la proximité des transports en commun, l'offre médicale et des commerces est un critère de localisation important. Les politiques de l'habitat concertées comportent un volet en coordination avec le Schéma départemental des personnes âgées".

*52% des participants ont jugé cette proposition comme parfaitement pertinente au regard des enjeux actuels et à venir sur le vieillissement de la population.*

# CONCLUSION : LES ENGAGEMENTS DU SMAT EN FAVEUR DE L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

L'Urbanisme Favorable à la Santé peut être intégré de manière transversale dans les différents documents du SCoT en révision. Des orientations relevant des espaces verts en milieu urbain, de la qualité de l'air, des nuisances sonores et de l'habitat figureront notamment dans le DOO en matière de santé. Il s'agira de prescriptions ou de recommandations qui répondront aux spécificités du territoire de l'Agglomération Tourangelle.

Pour poursuivre la démarche, il est nécessaire de travailler en réseau et d'aller à la rencontre des acteurs et experts du territoire s'agissant notamment de santé et de planification. Cette série d'ateliers et ce document de synthèse ne marquent pas la fin du travail du SMAT concernant l'Urbanisme Favorable à la Santé. Il s'agit plutôt d'un socle de pistes d'orientations pour continuer les travaux de révision du SCoT. Ainsi, en conclusion d'un an de travaux préparatoires, le SMAT s'engage sur plusieurs axes.

## **Elaborer le profil sanitaire du territoire dans le diagnostic territorial**

Le diagnostic du territoire devra intégrer un profil sanitaire. Des cartographies de l'état de santé en lien avec les caractéristiques socio - économiques des habitants pourront être présentes dans ce document. Les objectifs du diagnostic sanitaire sont de dresser un état des lieux de la population et de l'offre de santé sur le territoire et de réaliser un travail d'analyse sur les déterminants de santé. Le profil sanitaire permettra de prendre en compte les besoins de tous les habitants, notamment des personnes les plus vulnérables en matière d'aménagement du territoire. Le bien être dépasse l'unique dimension sanitaire pour s'étendre à presque tous les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme.

## **Intégrer la santé à l'évaluation environnementale du SCoT**

Le travail de l'évaluation environnementale, qui vise à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux à l'échelle de la planification, et qui sera effectué tout au long de la révision comprendra une approche resserrée autour de la santé. Ce volet devra être considéré au regard des différentes vulnérabilités du territoire. Cette approche permettra de placer la santé au cœur de la révision du SCoT dans une démarche d'aide à la décision et de la considérer comme étant au cœur de la stratégie d'aménagement du territoire.

## **Intégrer des prescriptions et recommandations favorables à la santé dans le DOO du SCoT**

Le SMAT intégrera dans la révision du SCoT des prescriptions et des recommandations dans son DOO, pièce prescriptive du schéma, mettant en œuvre l'urbanisme favorable à la santé, contribuant ainsi à la pérennisation de cette démarche. Le rapport de compatibilité avec les documents infra-SCoT permettra d'appliquer pleinement le sujet de l'UFS sur le territoire et d'avoir ainsi une portée opérationnelle. Cette approche sera à conduire sur l'ensemble des thématiques qui composeront le futur DOO.



#### Développer des indicateurs de suivi du SCoT en lien avec la santé environnement

Le travail sur les indicateurs de suivi du SCoT devra être abordé sous le prisme de la santé. Il pourra notamment s'appuyer sur les déterminants de santé et devra être conduit en parallèle à l'évaluation environnementale. A titre indicatif, des indicateurs sur le contexte socio démographique, d'exposition aux nuisances et pollutions environnementales ou encore des indicateurs relatifs à l'état de santé des populations pourront être développés.



#### Créer une collaboration régulière avec les structures locales en charge de projet de santé comme l'Agence Régionale de la Santé (ARS), les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

La nécessité de travailler en collaboration avec les acteurs de la santé semble désormais primordiale. Par exemple, le lien avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) du périmètre du SCoT pourra être maintenu afin de faciliter la transversalité entre les services et documents. Une forte mobilisation d'acteurs est nécessaire pour porter une démarche volontariste en faveur de la santé environnementale. Le développement d'une culture commune est par exemple une piste à envisager. Il s'agit de s'appuyer sur les compétences diverses et multiples pour mettre en œuvre une approche partagée de la santé. L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pourra ainsi être conviée à chacune des étapes de la révision du SCoT et contribuer à intégrer pleinement l'UFS dans le SCoT. L'ARS pourra également faire part au SMAT et à ses partenaires de ses réflexions engagées ou à venir sur ce sujet. Elle pourra également être sollicitée pour participer aux travaux autour des indicateurs de suivi et préciser quelles seraient les données mobilisables, notamment via l'Observatoire Régional de Santé.

# REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS

## LES ÉLUS DU SMAT ET ÉLUS LOCAUX

### Tours Métropole Val de Loire

Christian GATARD, Président du SMAT ; Frédérique BARBIER ; Anne BLUTEAU ; Christophe BOULANGER ; Thierry CHAILLOUX ; Philippe CLEMOT ; Gérard DAVIET ; Cédric DE OLIVEIRA ; Filipe FERREIRA-POUSOS ; Emmanuel FRANCOIS ; Franck GAGNAIRE ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Francis GERARD ; Jean-Patrick GILLE ; Michel GILLOT ; Aude GOBLET ; Laure JAVELOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Christophe LOYAU-TULASNE ; Sébastien MARAIS ; Patrick NOGIER ; Florent PETIT ; Laurent RAYMOND ; Bertrand RENAUD ; Catherine REYNAUD ; Bertrand RITOURET ; Régis SALIC ; Nathalie SAVATON ; Cathy SAVOUREY ; Bernard SOL ; Didier VALLEE ; Alice WANNERROY

### Communauté de communes Touraine-Est Vallées

Janick ALARY ; Gilles AUGEREAU ; Alain BENARD ; Jean-François CESSAC ; Pascale DEVALLEE ; Christophe DUVEAUX ; Claude GARCERA-TRIAY ; François LALOT ; Jean-Bernard LELOUP ; Jacques LEMAIRE ; Franck MAZET ; Vincent MORETTE ; Brigitte PINEAU ; Gérard SERER ; Nicolas TOKER ; Axelle TREHIN

### Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

Fabien BARREAU ; Marie-Annette BERGEOT ; Olivier BOUISSOU ; Jean-Luc CADIOU ; Stéphane de COLBERT ; Isabelle DELACOTE ; Alain ESNAULT ; Jean-Christophe GASSOT ; Sylvia GAURIER ; Sylvie GINER ; Éric LOIZON ; Patrick MICHAUD ; Patrick NATHIE ; Jean-Michel PAGE ; Laurent RICHARD ; Sylvie TESSIER

## LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE

Jérôme BARATIER, ATU ; Clémence BION, TVI ; Elisabeth BLESBOIS, CODEV TMVL ; Emilie BOURDU, ATU ; Daniel DESLANDES, CODEV TMVL ; Evelina DJALALYAN, EPFL ; Béatrice DOLON, DDT 37 ; Léa DRUMONT, TMVL ; Véronique DUTOUR, CODEV TMVL ; Clotilde EL MAZOUNI, DDT 37 ; Lucille ESNAULT, TMVL ; Félix GAULANDEAU, TMVL ; Thomas GOTTSCHLING, TMVL ; Silvère GUERIN, TMVL ; Nicolas HASLE, FédéSCoT, Président du SCoT TGV ; Kristell JAOUEN, TMVL ; Antoine JEULAND, TEV ; Frédéric JULLIAN, TMVL ; Thierry LASSERE, ATU ; Athénaïs LE BLOUR, TMVL ; Sophie LEJAY, SMT ; Sophie LEMEUNIER, TEV ; Bénédicte METAIS, ATU ; Aurélie MICHEL, TVI ; Lucie MORERE, TMVL ; Clara MOUSSAUD, TMVL ; Marie PERDEREAU, TVI ; Alice QUEVREUX, TMVL ; Aurélie RAVIER, ATU ; Myriam REBIAI, DDT 37 ; Elsa RICHARD, Adapticité ; Elodie ROCHE-TERNOIR, TEV ; Dominique ROY, CODEV TMVL ; Franck SALGE, SCoT ABC ; Aude TALON, TMVL ; Céline TANGUAY, ATU ; Aurélie THIBAUT, TMVL ; Benoît TURQUOIS, Tours ; Gérard VAN OOST, CODEV TVI ; Mathieu VEILLOT, SCoT ABC

## LES ANIMATEURS ET CONTRIBUTEURS

Adèle BERRUBE, ARS CVL ; Stéphane BOILE, DREAL ; Grégoire BRUZULIER, CAUE 41 ; Franck CHARNASSE, TMVL ; Théo DELAYE, SMAT ; David GIRON, IRBI ; Diaka KABA, TVI ; Steve LAETHEM, SCoT du Grand Douaisis ; Carinne LEDUC, ARS CVL ; Amélie LELOUP, Croix rouge ; Corinne MANSON, juriste ; Caroline MARTENOT, SMAT ; Michel MATTEI, PNR LAT ; Lamine MEBARKI, ARS CVL ; Louise MICHENAUD, SMAT ; Patrick MOZOL, juriste ; Pascal OREAL, CTS 37 ; Anne PILLEBOUT, ARS CVL ; Fabienne POISSON, TEV ; Jérôme RANGOGNIO, Lig'Air ; Emmanuel RUSCH, Université de Tours ; Olivier SCHAMPION, ATU ; Raphaël SICOT, SMAT ; Éric TROUVE, Croix Rouge ; Yaneira WILSON, CRH - LAVUE ; Ecole d'architecture ENSAPVS

Pour en savoir plus :

Caroline MARTENOT  
Cheffe de projet SCoT  
[c.martenot@scot-agglotours.fr](mailto:c.martenot@scot-agglotours.fr)  
06 30 49 43 45

Raphaël SICOT  
Chargé de planification  
[r.sicot@scot-agglotours.fr](mailto:r.sicot@scot-agglotours.fr)  
07 70 26 53 51